



Il se trouve qu'il s'appelle de Gaulle. Un nom qui évoque quelque chose. De sorte que, quoi qu'il fasse, le malheureux fils du Général, capitaine de vaisseau de son état bien qu'il ait eu, dans sa jeunesse,

vocation pour le notariat, agit comme le battant d'une cloche. Ce qu'il touche résonne.

Cette fois, c'est d'ailleurs ce qu'il n'a pas touché qui a fait du bruit. Soit : la main d'un parlementaire de Seine-et-Marne, M. Etienne Dailly, vice-président du Sénat. Le capitaine a négligé de la serrer au cours du baptême de la promotion de l'Ecole des officiers de la Gendarmerie nationale. Le sénateur, ému par ce manquement aux égards dus à un élu de la nation de la part d'un officier supérieur en a saisi le ministre de la Défense nationale.

Le capitaine mérite-t-il sanction ?

Dans Offenbach, cela se chanterait :

« Capitaine Croquemitaine
« Vous allez prendre sur les mitaines... »

Ah ! l'heureux été, celui où cette grave question a pu retenir toute l'attention des commentateurs politiques français ! Pour « Match », qui lui a donné deux pages, il s'agit d'« une affaire chaude » reprise par « Le Monde » sur deux colonnes. L'éditorialiste de « Combat » exige que le capitaine soit mis aux arrêts. Celui de « L'Aurore » lui conseille vertement de « se surveiller un peu mieux ».

Comme si nous ne serrions pas, tous, trop de mains plutôt que pas assez...

A prêter au capitaine de Gaulle une telle importance, on pourrait bien finir par lui donner l'idée qu'il en a.

Car il ignore peut-être, lui, qu'au creux d'un mois où le gouvernement ferme comme une blanchisserie, un de Gaulle vaut encore davantage, pour stimuler la plume, que deux Pompidou.

FRANÇOISE GIROUD